



L'atout complémentaire QUALISPORT

Les entreprises qualifiées suscitent aussi la confiance de leurs partenaires.

De nombreuses compagnies dont notre partenaire SMA BTP, accordent des remises sur les primes d'assurances.

Faites leurs savoir que vous êtes qualifiés !



La différence QUALISPORT

La qualification aide les clients, maîtres d'ouvrage ou donneurs d'ordre, dans leurs recherches et sélection de prestataires.

Pour 60% des donneurs d'ordre, la qualification d'entreprise constitue un outil de sélection fiable et efficace. 1 prescripteur sur 2 la recommande. (source Ipsos)



Connu et reconnu par ses pairs, l'organisme vous offre une visibilité accrue auprès de vos clients. Alors exploitez l'image de marque QUALISPORT !

Contact

53 rue de Lyon
75012 PARIS
01 53 33 84 90
contact@qualisport.fr
www.qualisport.fr



**NOUS AVONS
OBTENU
UN CERTIFICAT DE
QUALIFICATION
QUALISPORT, ET
MAINTENANT ?**



**COMMENT AFFICHER
SES VALEURS DE
COMPETENCES ET DE
PROFESSIONALISME ?**

**COMMENT
PROMOUVOIR
SA QUALIFICATION ?**



Différenciez-vous !

Vous pouvez utiliser **la marque et le logo QUALISPORT** sur :

- vos documents professionnels (papier à en-tête, dépliants, plaquettes...)
- vos documents promotionnels et annonces publicitaires
- vos stands et événements
- votre site et réseaux sociaux (vous pouvez également insérer le lien url renvoyant vers notre site)
- vos véhicules, en nous demandant des adhésifs, n'hésitez pas ils sont gratuits !

Obtenez notre logo

C'est très simple, il suffit de nous le demander par mail (nous vous l'adresserons au format png) ou de le télécharger directement sur notre site internet en cliquant en haut à gauche de notre page d'accueil !

Règles d'utilisation

Consultez la charte graphique, disponible sur notre site internet dans l'onglet « Documentation » afin d'y retrouver toutes les règles d'utilisation de la marque QUALISPORT.



Le certificat, c'est quoi ?

Document qui recense l'ensemble des qualifications obtenues et des éléments d'identité de l'entreprise, attestant son savoir-faire.

Vous pouvez :

- mentionner vos qualifications lors de la remise de vos dossiers de candidatures aux appels d'offres
- mentionner votre certificat sur votre site internet et même le proposer en téléchargement

